

LES DISPOSITIFS CONVENTIONNELS VISANT A AMELIORER L'ACCES AUX SOINS

Quatre contrats démographiques mis en place par la convention médicale 2016



Dispositifs conventionnels	Principe du contrat
Le contrat d'aide à l'installation (CAIM)	Aider les médecins dès l'installation pour faire face aux frais d'investissement générés par le début d'activité
Le contrat de stabilisation et de coordination (COSCOM)	Encourager les médecins impliqués dans des démarches de prise en charge coordonnée sur un territoire
Le contrat de transition (COTRAM)	Accompagner les médecins préparant leur cessation d'activité en zones fragiles en favorisant l'installation d'un nouveau médecin dans leur cabinet.
Le contrat de solidarité territoriale (CSTM)	Encourager l'activité à temps partiel de médecins en soutien de leurs confrères exerçant dans des zones sous denses

MONTÉE EN CHARGE (NOMBRE ET MONTANT)

- ✓ Au 31/12/2020, **environ 10 800 médecins libéraux conventionnés** (toutes spécialités confondues) **exerçaient en ZIP**.

Parmi ceux-ci, **environ 4 600 bénéficiaient d'un contrat conventionnel**. **4651 contrats au 5 janvier dernier**, répartis comme suivants :

Contrats	CAIM	COSCOM	COTRAM	CSTM
Adhésions recensées (Nat)	1 999	2 446	86	120
Adhésions recensées (IDF)	365	457	12	2

- ✓ Depuis 2017, 94,1 M€ ont été versés au titre de ces contrats, comme suivant :

CAIM	COSCOM	COTRAM	CSTM
70,8M€ (aide moyenne de 40k€)	20,5M€ (aide moyenne de 8000€)	1,7M€ (aide moyenne 20 000€)	1,1M€ (aide moyenne 12000€)